



Le casque de vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans à partir du 22 mars 2017

Qu'ils soient conducteurs ou passagers d'un vélo, à partir du 22 mars 2017, les enfants de moins de **12 ans** devront obligatoirement **porter** un casque **attaché**, selon un décret publié jeudi 22 décembre au Journal officiel.

Cette mesure est destinée à « *limiter les blessures graves à la tête et au visage* ».

En cas de non-respect de cette obligation,

En cas de non-respect de cette règle, les adultes transportant ou accompagnant les enfants s'exposeront à une amende de **135 euros**.

AFOC de l'Essonne

Lundi et jeudi après midi,

Adresse : 12, Place de l'Agora - 91000 Évry

TEL : 01 60 79 22 18

@ : afoc91@gmail.com



<https://twitter.com/afoc91>



<http://afoc91.unblog.fr>